

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention entre la commune de Pontivy et Pontivy Communauté pour l'entretien et la gestion de l'aire de services de camping-cars sise La Cascade -rue An Hent Dall

DEL-2016-101

Numéro de la délibération : 2016/101

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/09/2016

Date de convocation du conseil : 20/09/2016

Date d'affichage de la convocation : 20/09/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par M. Michel GUILLEMOT, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Madeleine JOUANDET, M. Jacques PÉРАН par M. Yann LORCY

Convention entre la commune de Pontivy et Pontivy Communauté pour l'entretien et la gestion de l'aire de services de camping-cars sise La Cascade -rue An Hent Dall

Rapport de Laurence KERSUZAN

Suite à la réalisation de l'aire de services de camping-cars de la Cascade effectuée par Pontivy Communauté après mise à disposition de la voirie par la commune de Pontivy, une convention doit régler entre les deux collectivités les modalités de gestion et d'entretien de cette aire.

La commune de Pontivy prend en charge l'entretien courant, la propreté des abords et le nettoyage des panneaux de signalisation et s'engage à une vérification et un entretien régulier des bornes de services.

Pontivy Communauté prend en charge la fourniture et le remplacement des panneaux de signalisation et des pièces et éléments constitutifs de l'aire de services ainsi que les frais d'alimentation en eau potable et la couverture par son assurance des risques liés à l'exploitation de l'équipement.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la Maire à signer la convention, ci-jointe, relative à l'entretien et la gestion de l'aire de camping-cars,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 septembre 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



Convention d'entretien des aires de services pour camping-cars



Entre les soussignés,

La commune de Pontivy, représentée par Madame le Maire, Christine Le Strat,

ET

Pontivy Communauté, représentée par Madame la Présidente, Christine Le Strat
1 Place Ernest Jan, BP96 - 56303 Pontivy Cedex

Aire de services pour camping car concernée :

La Cascade - Rue An Hent Dall – 56300 PONTIVY – Domaine public

Plan cadastral joint :

Carrefour entre la Rue An Hent Dall et la rue de la Cascade

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Contexte :

Différentes aires de stationnement, de services et d'accueil (stationnement avec bornes de services) ont été réalisées sur le territoire en 2015, pour compléter le réseau existant initié en 2013.

La borne de services pour camping-cars permet aux camping-caristes un approvisionnement en eau potable, la vidange des eaux usagées (eaux de vaisselle, eaux de douche et eaux de WC).

La mise à disposition gratuite de la voirie citée ci dessus à Pontivy Communauté a permis la mise en place d'une aire de services pour camping-cars. Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention pour l'entretien de cette aire.

Article 2 – Objet de la convention :

Les équipements et aménagements réalisés resteront la propriété de Pontivy Communauté (panneaux de signalisation, borne de services, dalle bétonnée et canalisations eaux usées et eau potable entre les branchements et la borne).

La commune reste propriétaire de la voirie citée ci dessus utilisée pour cet aménagement.

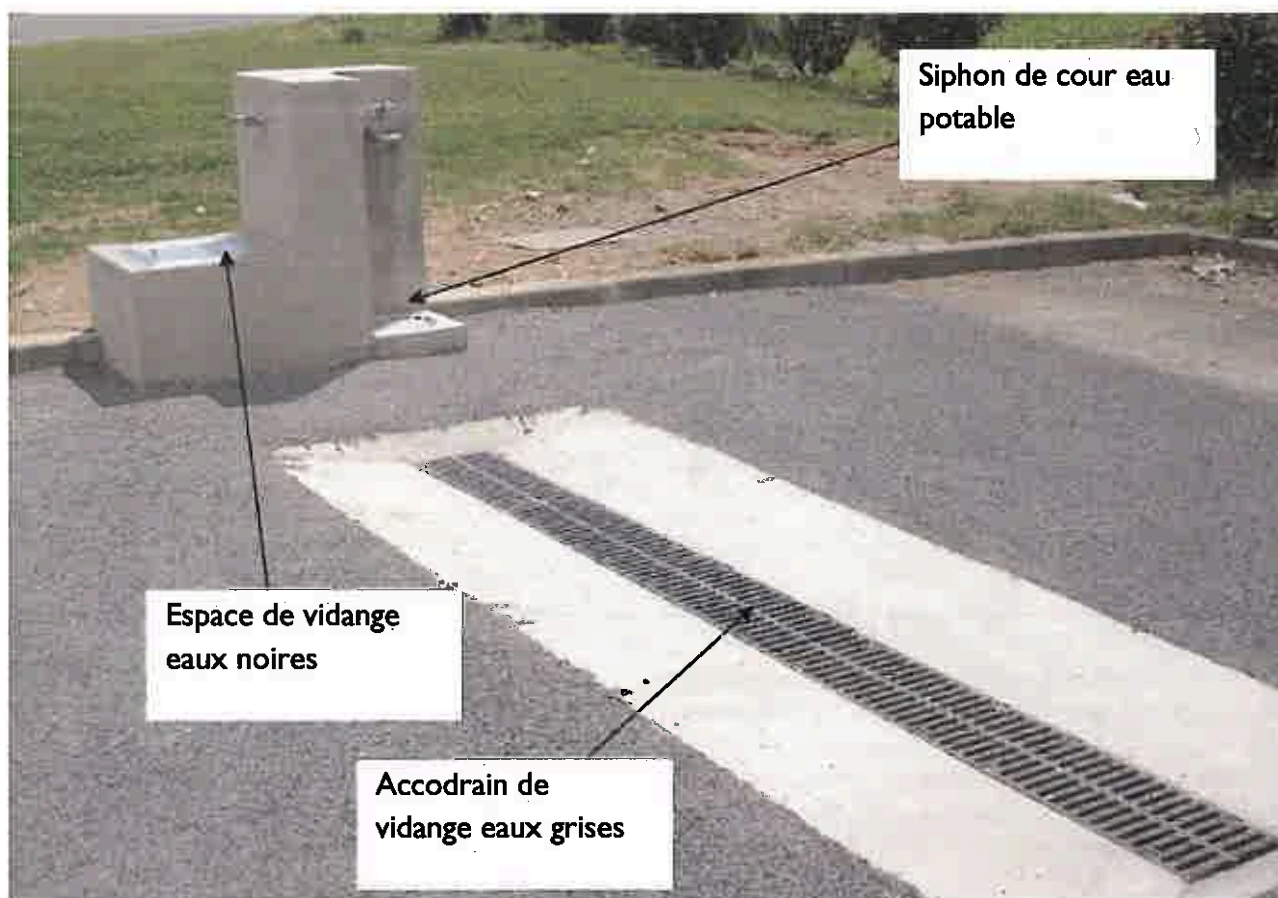
La convention vise à déterminer les modalités d'entretien de ces équipements, entre la commune et Pontivy Communauté.

Article 3 – Répartition des rôles :

Eléments à la charge de la commune

- Assurer l'entretien courant :
 - o Vérification des robinets,
 - o Vérification et entretien :
 - des différentes évacuations (espace de vidange eaux noires, accodrain de vidange eaux grises, siphon de cour eau potable) et de la bonne évacuation des matières jusqu'au réseau,
 - de l'ouvrage maçonné et du couvercle inox,
 - des citerneaux, des différents branchements, du regard siphonoïde etc.),
 - o Réparation en cas de fuites d'eau mineures,

- Propreté des abords (débroussaillage, taille de haie et de pelouse à proximité),
- Nettoyage des panneaux de signalisation.
- Prévenir la communauté de communes en cas de problème de fonctionnement non résolu par la commune,
- Prévenir la communauté de communes en cas de mauvais état, de vol ou de dégradations des éléments posés par Pontivy Communauté.



Éléments à charge de Pontivy Communauté :

- Fourniture et remplacement à l'identique des panneaux de signalisation si besoin constaté
- Fourniture et remplacement à l'identique des pièces / éléments constituant l'aire de services nécessaires à son bon fonctionnement

Article 4 : Périodicité

En haute saison (de début avril à fin octobre), la commune s'engage à effectuer un passage hebdomadaire pour vérification et entretien des bornes de services pour camping-cars tel que mentionné dans l'article 3 de la présente convention.

En basse saison (début novembre à fin mars), la commune s'engage à effectuer une visite toutes les 2 semaines pour vérification et entretien des bornes de services pour camping-cars tel que mentionné dans l'article 3 de la présente convention.

Article 5 : Consommation

Pontivy Communauté prend à sa charge le coût des frais d'alimentation en eau potable nécessaire au fonctionnement de l'aire de services.

Article 6 : Responsabilité / assurance

Pontivy Communauté étend le cadre de son assurance responsabilité civile à la couverture des risques inhérents à la fréquentation du public des emprises et équipements (panneaux de signalisation de l'aire, borne de services et dalle bétonnée)

Article 7 : Modalités d'utilisation de l'aire de services

L'utilisation des aires, y compris les opérations de vidange, des eaux usées et de réapprovisionnement en eau potable, ainsi que le stationnement sont gratuits.

La commune veille à ce que l'accès et les abords immédiats de la borne de services restent exclusivement accessibles aux camping-caristes.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée à compter du 17/06/2016.....

Elle fera ensuite l'objet d'une tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties par courrier en lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressé au plus tard deux mois avant le terme de la convention.

En 2 exemplaires dont un pour chaque signataire

La commune de Pontivy
Le Maire, Christine Le Strat
Le

Pontivy Communauté
La Présidente, Christine Le Strat
Le 17 juin 2016

Ch. Le Strat



Aire de services pour camping car de La Cascade
Rue An Hent Dall – 56300 PONTIVY – Domaine public

